



Règlement Trail'Malling du 09/11/2025

ORGANISATEUR :

Le Trail'Malling est une course organisée par l'association COURIR A MALLING (CA Malling). En tant qu'organisateur, CA Malling et ses préposés bénévoles sont couverts par une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'association auprès du Crédit Mutuel.

PARCOURS :

Nous proposons trois parcours : 15,3 - 23 - 33 Km
Départs et Arrivées à Malling, au camping de Malling.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :

Ouverture des inscriptions en ligne le 15 septembre 2025

Fermeture des inscriptions en ligne le 08 novembre 2025 à minuit.

- Via le site <https://www.camalling.fr> validée dès réception du certificat médical ou PPS (<https://pps.athle.fr>) de moins de 3 mois et du paiement en ligne. Un mail de confirmation vous sera envoyé.
- Au magasin DECATHLON de Thionville-Yutz (Zac Meilbourg, Rte d'Illange, 57970 Yutz) le samedi 08 novembre 2025 de 14h00 à 18h00 : attention règlement par chèque, espèces ou CB.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Toute affectation de dossard est ferme et définitive

- le samedi 08 novembre 2025 de 14h00 à 18h00 au magasin DECATHLON de Thionville-Yutz (Zac Meilbourg, Rte d'Illange, 57970 Yutz).

- le dimanche 09 novembre 2025 surplace à partir de 7h00 et au maximum 30 minutes avant le départ de chaque course

TARIFS :

- 25€ pour le 33 km (TM33)
- 20€ pour le 23 km (TM23)
- 15€ pour le 15,3 km (TM16)

CERTIFICAT MEDICAL ou PPS :

Article L 231-3 du code du sport :

Tous les participants non-licenciés devront obligatoirement fournir un certificat-médical datant de moins d'un an, ou sa photocopie, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

La participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'une licence FFTri. Pour les participants licenciés merci d'inscrire le numéro de licence sur le bulletin d'inscription et de la présenter lors du retrait des dossards.

Aucune inscription ne sera validée par l'association organisatrice sans la présentation de ce dit certificat.

Parcours de Prévention Santé

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Valable 3 mois.

ANNULATION :

En cas d'annulation de la manifestation, le remboursement de l'inscription sera effectué à l'exception des frais de gestion

DEPARTS ET ARRIVEES :

Départs et arrivées du camping de Malling (centre du village)

Départ : 8h00 pour le 33 km (TM33).

Départ : 8h45 pour le 23 km (TM23).

Départ : 9h30 pour le 15,3 km (TM16).

BARRIERES HORAIRES :

Les barrières horaires sont décidées par l'organisateur en raison des contraintes même de l'organisation (autorisations administratives limitées, présence des bénévoles) et de la sécurité des coureurs (tombée de la nuit, changement météo...).

Attention sur le parcours du 33 km, barrière horaire au 24^{ème} km (6,4km/h), au niveau du cimetière de Rustroff : passage obligatoire avant 11h45. Passé cet horaire, le coureur sera considéré hors délais.

Fin du chronométrage des 3 courses à 13h20. L'organisateur se décharge de toute responsabilité (sécurité, ravitaillement, signalisation du parcours, etc.) en cas de volonté des coureurs ayant dépassé la barrière horaire de continuer la course.

RÈGLES SANITAIRES :

Les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur le jour de l'évènement seront applicables.

MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES :

- DOSSARDS :

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Le dossard est à porter sur la poitrine et doit être entièrement lisible sur la globalité du parcours.

- EQUIPEMENT :

Les chaussures de trail sont vivement recommandées, ainsi qu'une tenue appropriée à ce type de course.

- ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES :

- Un gobelet (de poche) ou flasque ou gourde pour profiter des ravitaillements.

- Un téléphone portable pour des parcours (15,3 -23 et 33 Km).

- BALISAGE DES DIFFERENTS PARCOURS :

Le balisage au sol sera effectué à base de chaux et de peinture BIO de couleur. Il se fera également à l'aide de rubalise accrochée aux arbres. Des panneaux de directions en forme de flèche seront placés aux points stratégiques avec la mention TM (Trail'Malling) sur les flèches.

Tout participant doit observer les balisages durant sa course. En cas de non-balisage au sol ou aux arbres au-delà de 100 mètres, le traileur devra opérer un demi-tour et revenir sur ses pas pour corriger son erreur de parcours. Aucune réclamation ne sera recevable.

- RAVITAILLEMENTS :

	1 ^{er} ravitaillement	2 ^{ème} ravitaillement	3 ^{ème} ravitaillement	4 ^{ème} ravitaillement
33 km	Km 4.5	Km 12.6	Km 21	Km 28.5
23 km	Km 4.5	Km 12.6	Km 17.3	
15,3 km	Km 4.5	Km 10		

Ravitaillements solides et liquides

Attention il n'y aura plus de gobelets jetables sur les différents ravitaillements, donc n'oubliez pas de vous équiper de votre propre gobelet, de gourdes, flasques ou sac à eau.

COLLATION :

Pour toutes les courses, après la ligne d'arrivée : grand buffet gratuit. Attention, les distanciations et gestes barrières doivent être maintenus.

SECURITE :

- La sécurité sera assurée principalement par la croix rouge de Thionville, et des signaleurs bénévoles placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques pour la sécurité des coureurs. Ces bénévoles seront équipés de talkies-walkies, téléphones portables pour prévenir les secours le plus rapidement possible en cas de problèmes. Une équipe de vététistes sillonnnera également les parcours.
- Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur via ses « signaleurs ».
- Les « signaleurs » pour votre sécurité veilleront au respect de ces règles.
- Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.
- Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits.
- Les accompagnateurs ou l'assistance ne sont pas autorisés.
- Les ravitaillements hors des points prévus ne sont pas autorisés.
- Pour des raisons impérieuses de sécurité n'étant pas du fait de l'organisation, l'organisateur peut décider de reporter la course, ou annuler la course.

RÉCOMPENSES :

Récompenses aux 1^{ères} 2^{ième} et 3^{ième} femmes et aux 1^{ers} 2^{ième} et 3^{ième} hommes de chaque course

SANCTIONS :

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres détritus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. Aucune réclamation possible.
Vous aurez pour obligation de jeter vos déchets lors des ravitaillements dans les poubelles prévues à cet effet. Respectons la nature merci !

ASSURANCE ET RESPONSABILITE CIVILE :

- Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.
- La manifestation sportive est assurée en responsabilité civile conformément à l'article L321-1 du code du sport
- Les participants aux courses sont informés de l'intérêt qu'ils ont à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique peut les exposer (article L321-4 du code du sport).
- Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante, ou en cas de vol.

DROIT A L'IMAGE :

Le Traileur autorise la publication des images fixes ou audiovisuelles sur tous types de supports (notamment sur le site internet de l'association).

BON TRAIL !